

- Commune de CLECY -

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026

Le quatre mai deux Mille vingt-six à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Clécy, sous la présidence de Romuald FERRARI, le Maire.

Date de convocation : 30 Avril 2026

Etaient présents : Romuald FERRARI, David MODESTE, Marjolène PIOCHE, Michel BAR, Raymond CARVILLE, Patrick BOURGUIGNON, Julie MARIE, Dominique SERZEC, Renaud De LAVENNE, Hélène MERCIER, Sylvaine DURDEK, Elisabeth BRUNET, Hugo GUERIN, Céline HUE.

Absent excusé : Elodie HOUGUET a donné procuration à David MODESTE

Mme Marjolène PIOCHE a été désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 7 avril 2026, adressé aux Conseillers Municipaux, est approuvé à l'unanimité.

Projet balades en calèche

Suite à la présentation de Monsieur Mickael HODEMOND, Les Ecuries de la Suisse Normande, concernant son projet de balade en calèche. Les balades n° 1 et 4 seraient plus adaptées en raison de la faisabilité de la circulation avec des modifications prévues (à définir). Un essai est prévu le week-end du 29 et 30 mai 2026 afin de voir si les balades proposées sont faisables. Tarifs proposés pour chaque balade ; enfant de 3 à 12 ans : 2€ et adulte à partir de 12 ans : 4 €. Une convention doit être rédigée après les essais de fin mai et elle sera proposée au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte la réalisation de balades en calèches**
- **Autorise le Maire** à signer tout document.

13 voix POUR / 2 Abstentions

Délibération modification du PLU

Vu la délibération de la Communauté de communes Cingal Suisse-Normande en date du 20 Mars 2025, autorisant la Commune de CLECY à engager une procédure d'évolution des documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de demander une modification du plan local d'urbanisme de CLECY pour le terrain situé à côté de la salle socioculturelle.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	115	Le Stade	00 ha 76 a 86 ca
N	53	Le Bourg	00 ha 27 a 70 ca
N	54	8c rue Paul Emile Pissarro	00 ha 07 a 50 ca
N	625	Les Fours à Chaux	00 ha 54 a 79 ca
N	627	Les Fours à Chaux	00 ha 10 a 52 ca

Total surface : 01 ha 77 a 37 ca

Monsieur Cappelle de la société FONCIM présente le projet concernant la modification du PLU.

Le conseil municipal doit délibérer afin de transmettre la demande à la Communauté de communes Cingal Suisse Normande en vue d'engager la procédure de modification du PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la modification du PLU

- **AUTORISE le Maire** à signer tout document, et transmettre la demande à la Communauté de Communes Cingal Suisse-Normande.

13 voix POUR et 2 abstentions

Délibération subvention APCR+ vélopark et bouldrome

Le pumptrack étant déjà réalisé, la commune souhaite aujourd'hui compléter cet équipement par des aménagements complémentaires afin d'en renforcer l'attractivité et les usages.

Dans cette perspective, il est proposé d'installer un vélopark, de créer des terrains de pétanque ainsi que de mettre en place du mobilier urbain adapté (bancs, espaces de repos, équipements de convivialité). Ces aménagements visent à structurer un véritable lieu de vie intergénérationnel, permettant aux enfants de pratiquer des activités sportives, tout en offrant aux parents et grands-parents des espaces d'accueil et de détente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de ce projet d'aménagement complémentaire autour du pumptrack et propose de solliciter des subventions auprès des partenaires afin de contribuer à son financement.

Des devis ont été demandés :

- Devis de l'entreprise PLAYGONES pour les modules vélopark : 10 047,48 € TTC (**8 372.90€ HT**)
- Devis de l'entreprise SELF SIGNAL pour le mobilier urbain : 9 487,06 € TTC (**7 905.88€ HT**)
- Devis de l'entreprise RAUX pour les terrains de pétanque et allées : 24 849,00 € TTC (**20 707.50€ HT**)
- Devis de l'entreprise MATEX pour la mise en place d'une clôture et d'un portail afin de sécuriser le site : 3 428,21 € TTC (**2 856.85 € HT**)

Soit un coût total estimé des travaux d'un montant de : **47 811,75 € TTC (39 843.13€ HT)**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour solliciter des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement complémentaire du pumptrack existant, comprenant la création d'un vélopark, l'installation de terrains de pétanque ainsi que la mise en place de mobilier urbain.
- **Autorise le Maire** à solliciter toutes les subventions possibles auprès du Département et à signer tous documents afférents à la réalisation de ce projet.

Désignation représentants de la CLECT

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) est une instance technique dont le rôle est crucial pour les finances communales, puisqu'elle détermine le montant des attributions de compensation versées à la communauté de communes ou perçues de la communauté de communes.

Il est préconisé de désigner une personne ayant une bonne maîtrise des finances publiques locales et des dossiers budgétaires de la commune et de la communauté. La technicité des débats (évaluations de charges, calculs de transferts) nécessite une certaine expertise pour garantir la cohérence des évaluations financières.

Monsieur le Maire propose de désigner Marjolène PIOCHE, titulaire, et Romuald FERRARI, suppléant, comme représentants de la commune au sein de la CLECT, avec l'appui de Michel BAR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne Madame PIOCHE Marjolène comme représentant titulaire au sein de la CLECT, et M. FERRARI Romuald en tant que suppléant.**

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double (soit douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants), dressé par le Conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse à l'unanimité la proposition de liste suivante avec 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Claude GERARD	CLECY	Karine MODESTE	CLECY
René CHENNEVIERE	CLECY	Sylvie DORIZON	CLECY
Michel VALLEE	CLECY	Denis LEBAS	CLECY
Pierre BOISSEE	CLECY	Sophie LEBELLEGO	CLECY
Arnaud LECONTE	CLECY	Raymond CARVILLE	CLECY
Monique ROBERGE	CLECY	Marie-Laure GILETTE	CLECY
Michel BAR	CLECY	Hélène MERCIER	CLECY
Patrick BOURGUIGNON	CLECY	Hugo GUERIN	CLECY
Dominique SERZEC	CLECY	Elisabeth BRUNET	CLECY
Marjolène PIOCHE	CLECY	Elodie HOUGUET	CLECY
David MODESTE	CLECY	Renaud DE LAVENNE	CLECY
Sylvaine DURDEK	CLECY	Céline HUE	CLECY

Demande d'enregistrement extension d'un élevage laitier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu une demande d'enregistrement de la Préfecture du Calvados qui doit être soumise à l'avis du Conseil, comme prévu par l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement.

La demande d'enregistrement présentée par M. Sylvain OLIVIER, sis « Le Londel » à PROUSSY – CONDE EN NORMANDIE (14110), concerne un arrêté prescrivant une consultation du public, du lundi 4 mai au jeudi 4 juin 2026 inclus, relative à une demande d'extension d'un élevage laitier de 150 à 220 vaches laitières avec mise à jour du plan d'épandage.

Le conseil a décidé de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

Proposition de liste au CA du SDIS du Calvados

Le SDIS va procéder à l'élection des représentants des communes et EPCI au sein du Conseil d'administration.

Une liste complète est composée de 4 titulaires et 4 suppléants pour les communes.

Les candidatures seront déposées auprès du SDIS du Calvados avant le jeudi 7 mai 2026, à 16h30.

Le conseil municipal souhaite proposer la liste complète suivante :

Délégués titulaires : Patrick BOURGUIGNON, Sylvaine DURDEK, David MODESTE, Marjolène PIOCHE

Délégués Suppléants : Raymond CARVILLE, Céline HUE, Renaud De LAVENNE, Elisabeth BRUNET

Modification de baux commerciaux et propositions de projets

Monsieur le Maire présente les différents projets pour les locaux commerciaux.

La Bacouette Brocante, actuellement au 54 rue de la Poste, souhaite prendre de local de Marie Houzot au n°60 rue de la Poste, à compter du 1er juillet.

Aussi deux projets sont proposés au Conseil municipal pour occuper le local au 54 rue de la Poste :

- Atelier boutique Bar à fleurs par l'ATELIER GALILEO (Mme LECERF Sandra)
- Atelier de maroquinerie par Madame Cindy NORMAND MERCURIO

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide de retenir le projet de l'Atelier Galileo (Mme LECERF Sandra)**
- **Autorise le Maire à signer tout document**

14 voix POUR et 1 abstention

INFORMATIONS

- Réunion de Conseil le vendredi 5 juin (définir l'heure) pour désigner les délégués et suppléants, dans le cadre de l'élection des sénateurs.
- Positionnement des conseillers pour les différentes Commissions Cingal Suisse-Normande
- Une cérémonie à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à CLECY à partir de 10h45.

- Information sur la Via Ferrata :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un arrêté de fermeture vu les réserves émises sur le rapport de diagnostic et les travaux de sécurisation du site afin de se protéger sur d'éventuels problèmes. Le conseil municipal autorise le Maire à faire un arrêté de fermeture.

QUESTIONS

- Sylvaine DURDEK informe qu'il y a de plus en plus de véhicules qui font demi-tour dans la rue Arsène Delavigne en pensant trouver les guinguettes et une demande de déplacement du panneau voie sans issue est demandé à la mairie.
- Hélène MERCIER demande s'il est possible d'avoir un ralentisseur, type coussin berlinois, au niveau du viaduc, une réflexion est envisagée.
- Elisabeth BRUNET demande s'il est possible de nettoyer les bancs de la commune.
- Une demande concernant la suppression des places de stationnement le long de la route d'Ermington (champs des pommiers) car c'est dangereux les piétons sont obligés de marcher sur la route. A voir si un marquage au sol est possible ?
- Une personne du public signale que des cyclistes descendent vite au niveau du Ham, il faudrait mettre un stop car c'est très dangereux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire
Romuald FERRARI

La secrétaire de séance
Marjolène PIOCHE